



Bujumbura, le 16.1.06 / 2025

N. réf. : BBN/669/2025

V. réf. :

NOTE AUX FABRICANTS, IMPORTATEURS ET COMMERÇANTS DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Le Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN) tient à porter à la connaissance du public en général et en particulier des fabricants, importateurs et commerçants de matériaux de construction ; qu'il a constaté ces derniers temps une prolifération alarmante de matériaux de construction non conformes aux exigences normatives en vigueur. Ces produits, issus aussi bien de la production locale que de l'importation, représentent un danger certain pour la sécurité des consommateurs et compromettent l'intégrité des infrastructures réalisées au Burundi.

Dans le cadre de sa mission de protéger les consommateurs, le BBN organise, chaque année, des séances de sensibilisation et de vulgarisation des normes de la Qualité afin de mettre sur le marché des produits conformes aux normes.

A cet effet, des ateliers ont été tenus à l'endroit des acteurs du secteur, notamment en date du 21 novembre 2024 pour les fabricants et commerçants, et le 18 décembre 2024 spécifiquement pour les importateurs, au poste-frontière de Kobero en Province de Muyinga.

De tout ce qui précède, le BBN informe le public en général et les personnes ci haut citées en particulier, qu'il organise un travail continu, sur tout le territoire du Burundi, de lutte contre toute production, importation et commercialisation de matériaux de construction non conformes aux normes.

Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur, notamment la saisie et la destruction des produits, des amendes et, le cas échéant, la fermeture des établissements incriminés.

La Qualité et la sécurité des matériaux de construction au Burundi demeurent une exigence non négociable.



Le Directeur Général du BBN

Hon. Dr. NDAYIRAGIJE Samuel